

Election | Élection

PLEASE POST
VEUILLEZ AFFICHER

TO: **Local 2002 Members**
Jazz CSA
Western

FROM: **Unifor Local 2002**

DATE: **25 June 2014**

SUBJECT: **Election for the following position(s):**

Bargaining Committee Member Standing

NOTICE OF WRIT OF ELECTION

This notice is to advise all members of Unifor Local 2002 that, in accordance with the Bylaws of Unifor Local 2002, an election will take place for the above-mentioned position(s).

The Bargaining Committee shall assume office immediately following completion of the election.

Any member in good standing may run for election for the position by submitting a completed nomination form to the Unifor Local 2002 office via:

Fax: (905) 678-0100 or 1-866-635-5956

Email: kerry@unifor2002.org

Candidates may submit a Statement of Qualifications. Read the *Guidelines for Candidates* for details.

Nominations must be received no later than 12:00 pm EST on **9 July 2014**. Nominees MUST confirm that the nomination was received by calling the Local's office:
(905) 678-1551 or 1-888-226-8885

All candidates shall be able to withdraw their nomination 72 hours prior to printing of ballots as per Bylaw 4.1.13. Ballots will be printed 7 days after close of nominations:
16 July 2014.

Deadline for nominations 1200 pm EST
9 July 2014

Nomination forms accompany this writ and more can be downloaded from the Local 2002 website:

www.unifor2002.org

DESTINATAIRES : **Membres de la Section locale 2002**
Jazz CSA
L'ouest

DE LA PART DE : **Section locale 2002 d'Unifor**

DATE : **25 juin 2014**

OBJET : **Élection au(x) poste(s) suivant(s):**

Membre du comité de négociation permanent

AVIS D'UN BREF D'ÉLECTION

Par la présente, nous avisons tous les membres de la section locale 2002 d'Unifor de la tenue d'une élection pour combler le(s) poste(s) ci-haut mentionné(s) conformément aux Règlements de la section locale 2002.

Les membres d'un Comité de négociation assument leurs fonctions immédiatement après l'élection.

Tout membre en règle peut se porter candidat(e) à ce poste en faisant parvenir un formulaire de mise en candidature rempli au bureau de la Section locale 2002 d'Unifor par :

Télécopieur: (905) 678-0100 ou 1-866-635-5956

Courriel : kerry@unifor2002.org

Le candidat ou la candidate peut soumettre un énoncé de qualités. Lire *les lignes directrices à l'intention des personnes candidats* pour les détails.

Les nominations doivent être parvenues au plus tard 12h HNE **le 9 juillet 2014**. Les candidats DOIVENT confirmer la réception de la nomination en communiquant avec le siège social :
(905) 678-1551 ou 1-888-226-8885.

Tous les candidats pourront retirer leur nomination 72 heures avant que les bulletins de vote soient imprimés selon les règlements 4.1.13. Les bulletins de votes seront imprimés 7 jours après la clôture des candidatures :
le 16 juillet 2014.

Date de limite pour nominations 12h HNE
le 9 juillet 2014

Des formulaires de mise en candidature sont joints à ce bref ou s'obtiennent sur le site web de la Section locale 2002 :

www.unifor2002.org

NOMINATION FORM



FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

PLEASE FILL OUT COMPLETELY AND LEGIBLY

SVP REMPLIR COMPLÈTEMENT ET LISIBLEMENT

POSITION: BARGAINING COMMITTEE STANDING | COMITÉ DE NÉGOCIATION PERMANENT

UNIT: Jazz CSA

REGION: Western | L'ouest

ARE YOU CURRENTLY AN OFFICER?

IF YES, WHAT IS YOUR POSITION?

ÊTES-VOUS UN(E) DIRIGEANT(E) PRÉSENTEMENT? _____

SI OUI, QUEL POSTE? _____

Section 1. Nominee | Candidat(e)

Surname:

Nom de famille : _____

Address:

Adresse : _____

City and postal code:

Ville et code postale : _____

Given Name:

Prénom : _____

Home Telephone :

Telephone Domicile : _____

Cell:

Email: _____

Courriel : _____

Section 2. Nominator | Auteur de la mise en candidature

Surname:

Nom de famille : _____

Address:

Adresse : _____

City and postal code:

Ville et code postale : _____

Given Name:

Prénom : _____

Home Telephone :

Telephone Domicile : _____

Cell:

Email: _____

Courriel : _____

Section 3. Secunder | Personne appuyant la mise en candidature

Surname:

Nom de famille : _____

Address:

Adresse : _____

City and postal code:

Ville et code postale : _____

Given Name:

Prénom : _____

Home Telephone :

Telephone Domicile : _____

Cell:

Email: _____

Courriel : _____

This form, when properly completed by bona fide members, shall be deemed to comply with those regulations pertaining to nominations prescribed under Article 4 of the Unifor Local 2002 bylaws.

Upon completion, submit the nomination form to the Unifor Local 2002 office by fax: (905) 678-0100 | 1(866)635-5956 or email: kerry@unifor2002.org. Candidates may submit a Statement of Qualifications. Read the *Guidelines for Candidates* for details.

The nominee **MUST** confirm that the fax was received by calling (905)678-1551 | 1(888)226-8885 ext. 0

The withdrawal of a nomination must be advised by
1200 pm EST 11 July 2014.

Nominations close: **9 July 2014 at 1200 pm EST**

À condition d'être correctement rempli par des membres authentiques, ce formulaire sera jugé conforme aux règlements relatifs à la mise en candidature prescrits aux termes du chapitre 4, des Règlements de la section locale 2002 d'Unifor.

Une fois rempli, envoyez ce formulaire au bureau de la Section locale 2002 par **télécopieur** : (905) 678-0100 | 1(866)635-5956 ou

courriel : kerry@unifor2002.org. Le candidat ou la candidate peut soumettre un énoncé de qualités. Lire *les lignes directrices à l'intention des personnes candidats* pour les détails.

Le candidat ou la candidate **DOIVENT** confirmer la réception la télécopie en composant le (905)678-1551 | 1(888)226-8885 ext. 0

Le retrait du formulaire de mise en candidature doit se faire avant

12h HNE le 11 juillet 2014.

Clôture des mises en candidature : **le 9 juillet 2014 à 12h HNE**

Nominee's Declaration

Déclaration du candidat (de la candidate)

I declare that I am a member in good standing of the Unifor and I **accept** nomination for the above named office.

Je déclare que je suis membre en règle d'Unifor et j'**accepte** de me porter candidat(e) au poste indiqué ci-dessus.

Nominator's Declaration

Declaration de l'auteur de la mise en candidature

I declare that I am a member in good standing of the Unifor and hereby nominate the candidate in Section 1.

Je déclare que je suis membre en règle d'Unifor et par la présente je propose le (la) candidat(e) nommé(e) à la section 1.

Secunder's Declaration

Déclaration de l'Appuyeur

I declare that I am a member in good standing of the Unifor and I second the nomination contained herein.

Je déclare que je suis membre en règle d'Unifor et j'appuie la mise en candidature ci-incluse.

Signed | Signé

Date

Signed | Signé

Date

Signed | Signé

Date

(OFFICE USE ONLY) Date Received: _____

Received by: _____

Validity Checked: _____

Job Description

Bargaining Committee Standing

- Bargaining Committee members shall be empowered to meet with their employer and bargain for a new Collective Agreement in accordance with Article 4 Section 14.
- Bargaining Committee members shall assist District Officers in the administration of the Collective Agreement.
- Bargaining Committee members shall assist and/or prepare and present grievances up to the final step of the grievance procedure prior to arbitration. In addition, Bargaining Committee members shall prepare quarterly grievance reports and shall furnish copies to the President and appropriate District Officers.
- Bargaining Committee members shall meet with the employer on an ongoing basis to discuss and resolve issues relating to the Collective Agreement.
- Bargaining Committee members shall perform all other functions as required of them by the President and as members of the Local 2002 Council as provided for in these By-laws and the governing Constitution.
- This could be a full-time or non-full-time position.
- The term of office is three (3) years. It begins on the first day of the month following the election.

Description des fonctions

Comité de négociation permanent

- Les membres du Comité de négociation sont habilités à rencontrer l'employeur et à négocier une nouvelle convention collective en conformité avec l'article 4, section 14.
- Les membres du Comité de négociation assistent les dirigeantes et dirigeants de district dans l'administration de la convention collective.
- Les membres du Comité de négociation assistent et/ou préparent et présentent les griefs jusqu'au stade final de la procédure de règlement des griefs préalablement à l'arbitrage. De plus, les membres du Comité de négociation préparent des rapports trimestriels sur les griefs et en fournissent copie à la présidente ou au président de la section locale ainsi qu'aux dirigeantes et dirigeants de district concernés.
- Les membres du Comité de négociation rencontrent l'employeur sur une base régulière pour discuter et régler tout problème relatif à la convention collective.
- Les membres du Comité de négociation assument toutes les autres fonctions pouvant leur être confiées par la présidente ou le président et, à titre de membres du Conseil de la Section locale 2002, ils assument les fonctions prévues aux présents règlements et aux Statuts des TCA.
- Ce poste peut être à temps plein ou à temps partiel.
- Le mandat dure trois (3) ans à partir du premier jour du mois suivant l'élection.

Code of Conduct and Ethics

Unions are voluntary democratic organizations in which we view each other as equals. Discrimination, harassment, unreasonable dissention and personal attacks violate our principals, undermine our Solidarity and erode our strength.

Our Collective Bargaining strength, influence and credibility in the workplace are based on our internal organization, mobilization and Solidarity.

We, the members of Unifor Local 2002 have joined together to help one another and unite our strength to win better wages, working conditions and social justice through collective bargaining and political action.

We recognize that human beings are fallible but we believe in democratic principles and Solidarity and want a local which operates by rule of law, constitution, bylaws and common sense.

Subject to reasonable rules and regulations, each member has freedom of speech, the right to run for office, to nominate and to vote in free, fair and honest elections.

In a democratic union, as in a democratic society, all members have rights but they also must accept corresponding obligations. All members have the right to freely criticize the policies of union officials, however, this does not include the right to undermine the union as an institution or vilify or humiliate other members of the union.

Should any member or officer disagree with or wish to appeal action of the local or officers they must first attempt to resolve the matter within the local union and exhaust all avenues of appeal in the local union prior to seeking outside recourse.

In accepting their nomination for office members agree to uphold these principles, rights and obligations.

Code de conduite et d'éthique

Les syndicats sont des organisations démocratiques volontaires où les gens se considèrent les uns les autres comme des égaux. La discrimination, le harcèlement, les dissensions déraisonnables et les attaques personnelles sont contraires à nos principes, sapent notre solidarité et minent notre pouvoir.

Notre pouvoir de négociation collective, notre influence et notre crédibilité en milieu de travail reposent sur notre organisation, notre mobilisation et notre solidarité à l'interne.

Nous, les membres de la section locale 2002 d'Unifor, joignons nos efforts pour nous aider les uns les autres et pour consolider notre pouvoir pour remporter de meilleurs salaires, de meilleures conditions de travail et la justice sociale par l'intermédiaire de la négociation collective et de l'action politique.

Nous reconnaissons que l'être humain est faillible, mais nous avons foi dans les principes démocratiques et dans la solidarité et nous voulons une section locale qui fonctionne dans le respect de la loi, des Statuts, des Règlements et du bon sens.

Sous réserve de règles et de règlements raisonnables, chaque membre est libre de parler, de briguer une fonction élective, de mettre une personne en candidature et de voter dans le cadre d'élections libres, équitables et honnêtes.

Dans un syndicat démocratique autant que dans une société démocratique, tous les membres ont des droits, mais ils doivent aussi accepter des obligations correspondantes. Tous les membres ont le droit de critiquer librement les politiques des dirigeantes et dirigeants officiels du syndicat; cependant, ce droit ne s'étend pas au droit de miner le syndicat en tant qu'institution ni de diffamer ou d'humilier d'autres membres du syndicat.

Les membres et les dirigeantes et dirigeants en désaccord ou souhaitant en appeler d'actions de la section locale ou de ses dirigeantes ou dirigeants doivent en premier lieu tenter de régler la question au sein de la section locale et épuiser toutes les avenues d'appel au sein de la section locale avant d'envisager un recours extérieur.

En acceptant leur mise en candidature, les membres acceptent d'adhérer à ces principes, droits et obligations.

Candidate Statement Guidelines

- Each candidate is entitled to submit a statement of qualifications to the Unifor Local 2002 Elections Committee which will be reproduced and distributed by the committee exactly as received. Candidates may provide an electronic version of the statement **via e-mail by close of nominations**.
- Statements of qualification are not intended to be a candidate's campaign literature.
- The purpose of the statement of qualifications is to list the candidate's qualification for the position to which they seek election; more specifically, to indicate their experience, the union offices or positions they have held previously and the union education they have received.
- The format cannot exceed one side of an 8 ½ x 11 page for each of the official languages and must be submitted on plain white standard paper.
- It is each candidate's decision whether or not to translate their statement of qualification. Unifor will distribute translated statements by reproducing the translation, exactly as received, on the back of the candidate's statement. Candidates must provide the translation and submit it along with their statement. Candidates are responsible for the cost of translating their statement.
- Election material must not be produced on the company's stationery. Candidates must not use the company's equipment for campaigning including, but not limited to, company mail, electronic message boards, photocopiers, etc.
- Statements of qualification shall not mention, quote or attack another candidate.
- Election material must be free of any statements of discrimination on the grounds as prohibited by the Canada Human Rights Code.

Lignes directrices à l'intention des personnes candidats

- Chaque personne candidate est habilitée à soumettre au comité d'élection de la Section locale 2002 des TCA un énoncé de qualités qui sera reproduit et distribué exactement tel que reçu par le comité. Les personnes candidates peuvent soumettre une version électronique de leur énoncé **par courriel avant la clôture des mises en candidature**.
- L'énoncé de qualités n'est pas destiné à servir de documentation électorale.
- Le but de l'énoncé de qualités est de faire l'énumération des qualités de la personne candidate pour la fonction qu'elle brigue et, plus particulièrement, de faire état de son expérience, des fonctions syndicales occupées antérieurement et des cours d'éducation syndicale suivis.
- Le format de l'énoncé ne doit pas dépasser un côté d'une page 8 ½ x 11 dans chaque langue officielle et l'énoncé doit être soumis sur du papier blanc standard.
- Il revient à chaque personne candidate de décider s'il convient de traduire ou non son énoncé de qualités. Les TCA distribueront les énoncés traduits en reproduisant la traduction, exactement telle que reçue, au verso de chaque énoncé de qualités. Les personnes candidates doivent fournir la traduction et la soumettre en même temps que l'énoncé original. Les personnes candidates sont responsables des coûts de traduction de leur énoncé.
- La documentation électorale ne doit pas être reproduite sur la papeterie de la compagnie. Les personnes candidates ne doivent pas utiliser l'équipement de la compagnie pour faire campagne, y compris, sans s'y limiter, le courrier postal, la messagerie électronique, les photocopieurs de la compagnie, etc.
- L'énoncé de qualités ne doit pas mentionner, citer ni attaquer une autre personne candidate.
- La documentation électorale doit être libre de toute déclaration discriminatoire fondée sur l'un des motifs interdits par la Loi canadienne sur les droits de la personne.